



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des femmes

Question au Gouvernement n° 4404

Texte de la question

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

M. le président. La parole est à Mme Maud Olivier.

Mme Maud Olivier. Ma question s'adresse à Laurence Rossignol, ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes.

À la veille de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, rappelons qu'en 2015, cent vingt-deux femmes ont été tuées par leur compagnon ou ex-compagnon. Aujourd'hui, 23 novembre, on en dénombrait déjà cent pour l'année 2016. Soixante-douze mères. Huit tuées avec leurs enfants. Cent trente enfants se retrouvent orphelins. Juste pour 2016. Juste parce qu'elles étaient des femmes.

Les femmes résistent à ces violences, les dénoncent et les combattent. Mais ces chiffres sont dramatiquement stables chaque année, comme ceux des victimes de viol ou de harcèlement sexuel.

Durant ce mandat, le Gouvernement a fait le choix d'augmenter les moyens alloués à la lutte contre toutes ces violences.

M. Guy Geoffroy. Et la loi de 2010 ? C'est grâce à François Fillon que nous l'avons adoptée !

Mme Maud Olivier. Il acte clairement que les violences faites aux femmes ne sont pas les conséquences d'une dispute entre deux adultes qui dégénère, mais celles d'une violence systémique contre les femmes parce qu'elles sont des femmes. Et nous inscrivons dans la loi que tuer, frapper quelqu'un en raison de son sexe est une circonstance aggravante.

Affirmer que l'égalité femmes-hommes fait partie de notre identité, c'est important. Mais pour être crédible, il faut combattre le sexisme dans la société française, concrètement, comme le fait notre majorité depuis quatre ans.

Un député du groupe Les Républicains. Allô !

Mme Maud Olivier. Madame la ministre, je sais votre engagement sur ces questions. L'évaluation, rendue hier par le Haut Conseil à l'égalité, du quatrième plan de lutte contre les violences faites aux femmes montre les progrès de l'action publique pour mieux accueillir et informer les victimes, les protéger et mobiliser l'ensemble de la société. Vous allez présenter le cinquième plan 2017-2019 ce 25 novembre. Pouvez-vous nous en donner les grandes lignes ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes.

Mme Laurence Rossignol, *ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes*. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, madame la députée, en effet, l'évaluation du quatrième plan de lutte contre les violences faites aux femmes révèle que nous avons fait des progrès incontestables à la fois dans le repérage, dans la mise à l'abri et dans l'accompagnement des femmes victimes de violences. Pour autant, ces progrès ne dissimulent pas des chiffres qui, vous l'avez évoqué, restent insoutenables et inacceptables.

Pour le cinquième plan, nous nous sommes appuyés sur ce qui a réussi.

Ce qui a réussi, c'est d'abord la formation de 300 000 professionnels qui maintenant savent repérer et accompagner les femmes victimes de violences.

Ce qui a réussi, c'est la mise à l'abri, avec près de 1 600 places nouvelles ouvertes pour héberger les femmes victimes de violences.

Ce qui a réussi également, c'est la libération de la parole.

Dans le cinquième plan, nous renforcerons ces actions, d'abord avec des moyens budgétaires – les moyens dévolus sont doublés entre le quatrième et le cinquième plan –, mais aussi avec de « nouveaux entrants », si j'ose dire, dans le dispositif.

Il s'agit en premier lieu des enfants. Il faut rompre avec l'idée qu'un enfant qui n'est pas directement victime de violences familiales serait pour autant épargné. Tout enfant témoin est un enfant victime des violences familiales. Et il n'est pas possible d'admettre l'idée qu'on puisse être à la fois un mari violent et un bon papa. Un mari violent n'est pas un bon papa ! (*Applaudissements sur tous les bancs.*) Ce changement de culture est indispensable.

Ensuite, nous avons identifié deux catégories de femmes qui, pour le moment, échappent encore au dispositif.

D'une part, les femmes des territoires ruraux, qui sont insuffisamment couverts et qui ne seront jamais couverts par toutes les associations. Aussi tous les professionnels des maisons de services au public, des associations et des institutions sur place seront-ils formés. Des bons de taxi seront mis à disposition dans vingt-cinq départements.

D'autre part, les jeunes femmes de moins de vingt-cinq ans bénéficieront de cent places d'hébergement spécifique supplémentaires.

Enfin, nous pouvons tous aider les femmes victimes de violences simplement en leur tendant la main et en sachant repérer les signaux faibles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain, du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*)

Données clés

Auteur : [Mme Maud Olivier](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4404

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Famille, enfance et droits des femmes

Ministère attributaire : Famille, enfance et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 novembre 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [24 novembre 2016](#)